



Inter-associations du Vide-Grenier – Brocante Barcelonne du Gers

1 chemin de l'Aiguillon 32720 BARCELONNE DU GERS

Jean Claude GREMIAUX et Romain CARRERE

Tél : 05.62.09.47.24

Barcelonne du Gers, le 6 avril 2026,

Vous êtes un fidèle exposant de notre Vide-Grenier Brocante de Barcelonne du Gers qui a lieu traditionnellement le 1^{er} jeudi du mois d'Août, soit cette année le **Jeudi 6 août 2026**.

Vous trouverez au dos le bulletin d'inscription (**à cocher PARTICULIER ou PROFESSIONNEL**). Merci de le renseigner et de nous le retourner au plus vite. Sa validation sera acceptée que s'il est accompagné du règlement par espèces, virement ou chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Barcelonne du Gers. Aucune inscription ne sera validée sans le règlement.

Renvoyer votre inscription avant le 26 juin 2026, au-delà vous perdez votre priorité pour conserver votre emplacement de 2025. Si vous payez par chèque, il ne sera encaissé que le 7 août 2026.

Ci-dessous, vous trouverez le règlement, merci de le lire attentivement. Le bulletin d'inscription signé par vous-même vaut acceptation de ce règlement intérieur. La responsabilité de chacun est engagée. Fin juillet, nous vous informerons par courrier et/ou par mail : des références de votre emplacement et du plan d'accès à votre porte d'entrée pour vous faciliter l'accès et parfaire l'organisation.

Comme d'habitude, nous ferons le maximum pour vous donner ou essayer de donner respectueusement satisfaction dans la limite de nos possibilités.

Bien cordialement,

**Par délégation de la Présidente du CDF, Eva BLANCHARD
Les responsables, Romain CARRERE et Jean-Claude GREMIAUX**

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE-GRENIER – BROCANTE - JEUDI 6 AOUT 2026

Art. 1 – Les particuliers, les associations loi de 1901 et les professionnels sont autorisés à exposer sous condition d'inscription préalable avec le comité organisateur ;

Art. 2 – L'attribution des emplacements relève de la seule décision de l'organisateur, le Comité des Fêtes de Barcelonne du Gers.

Art. 3 – Les emplacements seront d'un minimum de 3 mètres soit 10 €, puis 3 € par mètre supplémentaires avec possibilité de garer votre véhicule (un camion, un véhicule avec hayon, un camping-car ou une remorque) à l'intérieur de votre emplacement, à condition que celui-ci soit d'un minimum de 5 mètres. Merci de vérifier auprès de l'organisateur la possibilité de stationnement à l'intérieur du périmètre réservé. Dans le cas contraire, vous avez obligation de sortir votre véhicule de la zone de chalandise. Il appartiendra à chacun de prévoir son matériel de présentation (sols ou tables). Dans la salle des fêtes uniquement, la table de 2 mètres : 9 €.

Art. 4 – L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, détériorations de matériels ou d'accidents.

Art. 5 – Les exposants devront obligatoirement s'installer le jeudi 6 août 2026 avant 8h00. Seuls les préinscrits seront admis à exposer. Un préinscrit est un vendeur qui a procédé obligatoirement à son inscription par courrier, avec le règlement. Aucune exception ne sera tolérée. L'ouverture au public se fera à partir de 8h00.

Les portes d'entrées seront fermées aux véhicules à 8h00, aucun exposant ne pourra rentrer à partir de 8h00.

Le déballage se fera de 5h00 à 8h00 et la désinstallation se fera à partir de 17h00. (Si aléas climatiques, l'organisateur adaptera l'horaire de la désinstallation).

Art. 6 – Aucun stand de ventes : de nourriture, de boissons, d'animaux, de végétaux, de produits et articles neufs, ne sera accepté.

Art. 7 – La participation à cette manifestation implique la complète acceptation du présent règlement. Pour des soucis de traçabilité et de responsabilité, une seule entité d'exposant par emplacement. Cette fiche attestation-inscription accompagnée du règlement par espèces, virement ou chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Barcelonne du Gers doit être envoyée par retour du courrier.

Depuis 2017, nous avons affichés COMPLET 7 jours avant le vide-grenier brocante.

Le Comité organisateur tiendra une buvette et une restauration toute la journée.



25^{ème} VIDE GRENIER – BROCANTE

Jeudi 6 août 2026

Bulletin d'inscription

Organisé par le Comité des Fêtes de Barcelonne du Gers

Cadre réservé à l'organisation

Inscription 2026

Emplacement :

Nbres mètres :

Montant (€) :

INFORMATIONS :

PARTICULIER

PROFESSIONNEL

Nom : _____ Prénom : _____

Dénomination sociale : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Pièce d'identité : *joindre obligatoirement photocopie pièce d'identité recto-verso et pour les professionnels copie immatriculation au registre du commerce ou copie récépissé déclaration au CFE (auto-entrepreneurs).*

Carte nationale d'identité : n° _____ Permis de conduire : n° _____

Passeport : n° _____

N° RCS : _____ ou Réf. Récépissé déclaration au CFE : _____

Objets déposés : _____

Inscription 2025

Emplacement :

Nbres mètres :

Montant (€) :

RESERVATIONS : Tarifs extérieur : 3 € le mètre + 1€ Tarifs salle des fêtes : 9 € la table de 2m.

Mètre (m)	Prix	Cocher la case
3	10 €	<input type="checkbox"/>
4	13 €	<input type="checkbox"/>
5	16 €	<input type="checkbox"/>
6	19 €	<input type="checkbox"/>
7	22 €	<input type="checkbox"/>
8	25 €	<input type="checkbox"/>
9	28 €	<input type="checkbox"/>
10	31 €	<input type="checkbox"/>
Autres :		<input type="checkbox"/>

Le règlement devra être effectué soit par :

- Espèces
- Virement
- Chèque à l'ordre du **Comité des Fêtes de Barcelonne du Gers**

Il devra être joint au bulletin rempli et envoyé par courrier à :

**A l'attention de la Commission Vide GRENIER 2025
Chez Jean Claude GREMIAUX
1 Chemin de l'Aiguillon
32720 BARCELONNE DU GERS**

Contact : Jean-Claude GREMIAUX (05.62.09.47.24)

DECLARATION SUR L'HONNEUR :

Si vous êtes un professionnel,

Si vous êtes un particulier, j'atteste de ne pas être commerçant(e), de ne pas vendre que des objets personnels et usagés (Art. L310-9 du code de commerce), de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R321-9 du code pénal) et d'être garanti par une assurance responsabilité civile vie privée.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur en vigueur et m'engage à le respecter (voir au recto).

Fait à _____

Le : _____

Signature et suivie de la mention
« Lu et approuvé »

A retourner avant le 26 juin 2026

pour conserver son emplacement 2025.

Seuls les bulletins complétés, signés, accompagnés des photocopies demandées et du paiement seront pris en compte.

VENTE NON-STOP DE 7H A 17H30 / ACCES DES 5H00 POUR LES EXPOSANTS / PARKINGS / TOILETTES / CAFE OFFERT AUX EXPOSANTS / RESTAURATION / ENTREE GRATUITE

INTER-ASSOCIATIONS DU VIDE GRENIER BROCANTE DE BARCELONNE DU GERS